

CERTIFICATION QB 40 (CSTBat 11)

Conduits et Réseaux



Liste de prix 2018

en application du référentiel de certification QB 40

(Les montants indiqués s'entendent hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur)

Version du 23/01/2018

Tarif applicable et Conditions de facturation

1. TARIF APPLICABLE

1.1. OBTENTION DE LA CERTIFICATION (en € HT)

Ref	PRESTATIONS	TARIFS
412	FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER (FRAIS D'ENTREE)	935
INSTRUCTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION ⁰		
415	- Par site de fabrication - Par modèle	1375 605
415	- Frais de gestion suite à la révision de l'Avis Technique à l'identique	715
AUDIT D'ADMISSION D'UN SITE DE PRODUCTION (incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant)		
311+ 331	<u>Forfait Zone 1⁽²⁾</u> : (frais de séjour et de déplacement en sus : voir Terms and Conditions)	4180
311+ 332	<u>Forfait Zone 2⁽²⁾</u> : (frais de séjour et de déplacement en sus : voir Terms and Conditions)	4840
311+ 333	<u>Forfait Zone 3⁽²⁾</u> : (frais de séjour et de déplacement en sus : voir Terms and Conditions)	6270
AUDIT D'ADMISSION D'UN ATELIER DE FABRICATION DE CONDUITS (incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant)		
311+ 331	<u>Forfait Zone 1⁽²⁾</u> : (frais de séjour et de déplacement en sus : voir Terms and Conditions)	2090
311+ 332	<u>Forfait Zone 2⁽²⁾</u> : (frais de séjour et de déplacement en sus : voir Terms and Conditions)	3135
311+ 333	<u>Forfait Zone 3⁽²⁾</u> : (frais de séjour et de déplacement en sus : voir Terms and Conditions)	4180
314	Temps additionnel, le cas échéant, par heure	165
231	PRELEVEMENT DANS LE COMMERCE OU SUR STOCK (hors audit)	1375
211	ESSAIS D'ADMISSION	
Ces frais sont normalement facturés lors de l'instruction de l'Avis Technique. Cependant des frais supplémentaires peuvent être justifiés lors de l'instruction du (des) certificat(s) pour des essais complémentaires.		
371	VERIFICATIONS COMPLEMENTAIRES : Examen du plan d'action suite à non-conformité relevée lors des essais	825

- (1) Les frais de gestion sont facturés au tarif minimum. Toutefois, des frais supplémentaires pourront être facturés sur la base du tarif horaire d'EUROVENT CERTITA CERTIFICATION, en cas d'examen ou d'assistance technique complémentaire, nécessaires pour l'instruction d'une demande.

Taux horaire = 165 € HT

- (2) Les zones géographiques sont définies dans le document Terms and Conditions en annexe

1.2. SUIVI DES PRODUITS CERTIFIES (en € HT)

	PRESTATIONS	TARIFS
722	FRAIS FIXES DE REDEVANCE ANNUELLE	660
613	FRAIS VARIABLES DE REDEVANCE ANNUELLE Par gamme	605
417	INSTRUCTION DU DOSSIER D'ADMISSION COMPLEMENTAIRE ⁽¹⁾	1375
417	INSTRUCTION DU DOSSIER D'EXTENSION ⁽¹⁾	715
417	INSTRUCTION DU DOSSIER DE MAINTIEN ⁽¹⁾	495
AUDIT DE SURVEILLANCE ou SUPPLEMENTAIRE D'UN SITE DE PRODUCTION (incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant)		
312+ 331	<u>Forfait Zone 1</u> ⁽²⁾ : (frais de séjour et de déplacement en sus : voir Terms and Conditions)	3465
312+ 332	<u>Forfait Zone 2</u> ⁽²⁾ : (frais de séjour et de déplacement en sus : voir Terms and Conditions)	4840
312+ 333	<u>Forfait Zone 3</u> ⁽²⁾ : (frais de séjour et de déplacement en sus : voir Terms and Conditions)	6215
AUDIT DE SURVEILLANCE ou SUPPLEMENTAIRE D'UN ATELIER DE FABRICATION DE CONDUITS OU D'UN SITE D'UN DISTRIBUTEUR (incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant)		
312+ 331	<u>Forfait Zone 1</u> ⁽²⁾ : (frais de séjour et de déplacement en sus : voir Terms and Conditions)	2090
312+ 332	<u>Forfait Zone 2</u> ⁽²⁾ : (frais de séjour et de déplacement en sus : voir Terms and Conditions)	2695
312+ 333	<u>Forfait Zone 3</u> ⁽²⁾ : (frais de séjour et de déplacement en sus : voir Terms and Conditions)	3245
314	Temps supplémentaire, le cas échéant, par heure	165
231	PRELEVEMENT DANS LE COMMERCE OU SUR STOCK (hors audit)	1375

(1) Les frais de gestion sont facturés au tarif minimum. Toutefois, des frais supplémentaires pourront être facturés sur la base du tarif horaire d'EUROVENT CERTITA CERTIFICATION, en cas d'examen ou d'assistance technique complémentaire, nécessaires pour l'instruction d'une demande.

Taux horaire = 165 € HT

(2) Les zones géographiques sont définies dans le document Terms and Conditions en annexe

211	ESSAIS DE SURVEILLANCE	TARIFS
	Essai thermique simplifié O	2700
	Essai thermique simplifié G	3255
	Essai de corrosion selon la norme EN14471+A1	1800
	Essai ILO	1100
	Essais thermiques sur un échantillon complet O	4400
	Essais thermiques sur un échantillon complet G	6040
	- Montage/démontage plus instrumentation	1695
	- Essai à T	2700
	- Essai à T + Choc thermique (classement G)	4345
	Traction - Torsion	1500
	Mise au rebut des échantillons (le cas échéant)	1250
371	VERIFICATIONS COMPLEMENTAIRES : Examen du plan d'action suite à non-conformité relevée lors des essais	825

2. CONDITIONS DE FACTURATION

Les conditions de facturation sont précisées dans le document Terms and Conditions en annexe en lieu et place de la en partie 4 du Référentiel commun de certification des programmes QB gérés par EUROVENT CERTITA CERTIFICATION.

Les conditions de paiement sont mentionnées sur les factures.

L'envoi des factures est effectué uniquement par mail. Une copie papier de la facture est disponible sur demande.